

## **BULLETIN MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BUTTEAUX**

**Arrondissement d'Auxerre**

**Tel: 03.86.43.23.34**

***mairie-butteaux@gmail.com***

**(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)**

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal**

**Du 13 Novembre 2024**

**Nous vous en souhaitons bonne lecture**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Brigitte Mounier ayant donné  
procuration à Gilbert Villain

### **POINT DARRET DEROGATOIRE**

Nous avons passé, l'année dernière, une convention avec la Région Bourgogne Franche Comté pour permettre aux élèves de la commune de prendre le car en direction de Tonnerre. Cette année nous avons encore deux élèves qui ont besoin de ce service et le Maire demande au Conseil l'autorisation de la signer à nouveau.  
Cette décision est votée à l'unanimité

### **IHTS & HEURES COMPLEMENTAIRES**

Le Service de Gestion Comptable, nous demande une délibération pour pouvoir payer les heures supplémentaires et complémentaires, notamment dans le cas de remplacement d'agent.  
Nous ne retrouvons pas ce document qui a dû être pris il y a bien longtemps.  
Le Maire propose de la reprendre afin de se remettre en règle.

Le Conseil Municipal accepte cette délibération à l'unanimité.

## **DECISION MODIFICATIVE**

Le budget, voté en début d'année, ne comportait pas de ligne tant en dépense qu'en recette, concernant le remboursement de caution suite au départ d'un locataire, de même qu'en recette pour enregistrer celle d'un nouvel habitant.

Il est proposé d'accepter la modification budgétaire suivante :

Ajouter au compte dépense :165 «Dépôts et cautionnement » : 400 €

Ajouter au compte recette:165 «Dépôts et cautionnement » : 400 €

Cette décision est votée à l'unanimité

## **ADHESION AU SERVICE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE DU SDEY (Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne)**

La convention signée avec le SDEY arrive à échéance, et il nous est demandé de l'approuver à nouveau.

Cette action, nous a permis de faire des études énergétiques dans nos bâtiments communaux avec un tarif très intéressant et déclenchant ainsi des subventions sur les travaux effectués.

Michel Fourrey demande de la reconduire.

Le coût en est de 0.6 €/habitants soit la somme de 162 € par an pour les 4 années à venir.

Cette décision est votée à l'unanimité

## **FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT DE LA CHAUSSEE**

Suite à la défection du candidat, le seul ayant répondu suite à la parution du bulletin municipal, la mairie a passé une annonce sur les réseaux sociaux et via un site d'annonce sur internet.

Une personne intéressée est venue visiter le bien et confirmé son intérêt. Il présente toutes les garanties (garant, travail etc.).

Il est nécessaire de délibérer sur le tarif de cette location, Le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer le montant de cette location à 600 € par mois chauffage compris.

## MOTION RELATIVE A LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT ET DES COLLECTIVITES DE L'YONNE

Nous avons tous reçu dans nos mairies et autres syndicats, un texte appelant le gouvernement à ne plus se servir de nos collectivités comme variable d'ajustement en diminuant nos dotations et compensations des obligations nouvelles qui nous sont imposées.

Le Maire propose d'adopter ce texte bien que dubitatif sur le résultat de cette démarche.

Cette motion est votée à l'unanimité.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Remboursements sinistre.

Suite à notre déclaration de sinistres dus à la tempête du 31 juillet, nous avons reçu une proposition de notre assurance. La somme proposée est sensiblement inférieure aux devis fournis. Un réexamen de cette offre sera demandé.

### Relevé d'eau complémentaire

Le Préfet de l'Yonne a pris un arrêté entérinant la prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de Communes Serein et Armance au 1er Janvier 2025.

**Un rôle d'eau supplémentaire sera établi sur la fin de l'année. Il n'y aura pas de relevé physique mais une cote part comprenant les 7/12ème de l'abonnement et 50 % de la consommation du précédent relevé.**

### RPQS

Le SAEP de Villiers-Vineux nous a adressé son Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) pour l'année 2023. Comme chaque année il détaille son fonctionnement, le nombre d'usagers, le nombre des m3 d'eau achetés et vendus, le taux de fuite etc. il sera consultable sur le site de la commune.

### Fenard

Nous avons reçu la facture annuelle des établissements Fenard qui entretiennent nos fossés. Elle dépasse de près de 50 % les sommes

habituellement consacrées à cette action. Des explications seront demandées.

### **Convention d'utilisation salle communale**

Lors du dernier Conseil Municipal il a été demandé d'examiner la convention d'utilisation de la salle communale entre la commune et le Foyer Rural. Une première datant de la cession de la salle et deux suivantes sont examinées par le Conseil

Celui-ci qui propose quelques ajouts qui seront pris en compte.

Une convention, remise à jour, sera présentée pour validation lors du prochain Conseil Municipal.

### **Convention ATD**

Lors de précédents Conseils, nous avons accepté de donner l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de sécurisation et de bordurage des rue de l'Armançon et de l'Armançe à l'Agence Technique Départementale.

Nous avons différé l'envoi de la convention en attendant que la vente du Presbytère soit effective. Le Maire indique avoir signé une promesse de vente le 4 Novembre et signera la vente le 25 du même mois. Nous sommes donc en mesure de parapher et d'envoyer cette convention.

### **Remise de prix pour la rentrée en 6ème**

La remise d'un dictionnaire aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> ne semblant plus faire d'adeptes (la moitié des bénéficiaires ne venant pas le chercher).

Le Conseil, afin d'encourager la pratique sportive, décide de leur octroyer un bon d'achat de 40 € à prendre chez Décathlon.

### **Grange communale**

Un premier tri et un rangement ont été effectués dans la grange communale. Des voyages à la déchetterie seront réalisés.

Afin d'uniformiser les sols, un béton sera exécuté dans la partie droite de l'édifice.

### **Cimetière**

Un débat s'engage sur le remplacement des buis entourant le monument aux morts ainsi que le carré des caves urnes. Après les attaques dues aux parasites, faut-il leur laisser une chance de repartir ou les remplacer ? Et par quels types de plantations ?

Une allée supplémentaire sera créée dans la partie droite.

### **Ralentisseur**

Pour pallier à la vitesse excessive sur la rue de La Chaussée menant à Vieux Champ, Mr Villain demande la pose d'un ralentisseur. Cette proposition pourrait être réalisée lors des travaux de sécurisation et de bordurage de la rue de l'Armançe.

## Noël :

Il est fait appel aux bénévoles pour la décoration de Noël de notre village. Merci de de vous faire connaitre en mairie.

## 11 novembre :



La Cérémonie du 11 novembre a été un grand succès et s'est achevée par un moment de partage autour d'un vin d'honneur à la Mairie.

Nous remercions l'ensemble de la population, qui est de plus en plus massive à assister à cette cérémonie du souvenir.

Un Merci particulier à Aurélie TRINQUESSE, notre maîtresse à l'école de BUTTEAUX, qui a organisé le chant de la Marseillaise avec les Enfants et la vente de BLEUETS (que nous n'avons plus organisé depuis des années).

Perpétuons ce souvenir. Notre Histoire ne doit pas être oubliée...



SIAEP VILLIERS VINEUX  
12 grande rue  
89360 VILLIERS VINEUX  
TEL 06.85.80.91.98  
Mail : saep.villiersvineux@orange.fr

le 04.11.2024

POUR INFORMATION :  
**Transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes  
Serein et Armance**

Madame, Monsieur,

Suite à la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) qui impose le transfert de la compétence Eau potable à une communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Suite à la délibération N° 66/2024 du conseil communautaire Serein et Armance du 27 juin 2024 auquel appartiennent les communes de BUTTEAUX, CARISEY, PERCEY, SOUMAINTRAIN et VILLIERS VINEUX acceptant la prise de compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Suite aux délibérations prises dans chaque commune à ce sujet,

Le Syndicat des Eaux de Villiers Vineux est dans l'obligation de faire une facture en fin d'année 2024 pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 décembre 2024.

Vu la complexité du dossier et à la demande de la Service de Gestion Comptable de Joigny (Trésorerie) de leur faire parvenir les factures avant le 28 novembre, nous ne serons pas en mesure de faire un relevé physique des consommations, le Comité Syndical a décidé de faire un prorata de l'abonnement de 7 /12 mois et pour les M3 consommés : une estimation.

La prochaine facture de 2025 sera effectuée par la Communauté de Communes Serein et Armance.

Le Syndicat des Eaux de Villiers Vineux reste à votre disposition pour vous donner toutes les explications nécessaires à ce sujet.

Merci de votre compréhension.

Merci de votre compréhension.

Le Président

Michel FOURREY

